

MACHINE A TRICOTER DE LAMB

Nouvelle invention de première classe, et la seule ayant donné entière satisfaction au public des Etats-Unis, par un tricotage régulier, et par les nombreux ouvrages que l'on peut exécuter, tels que bas de laine, mitaines, cravates, etc. M. Lamb a obtenu des médailles d'or et d'argent, pour cette invention, aux expositions d'Europe et des Etats-Unis.

Ceux qui s'occuperont comme agents de la vente de ces machines, en retireront beaucoup d'avantages.

Pour spécimens et conditions s'adresser à
LAMB KNITTING M. M. Co.

CHICOPEE FALLS MASS.

30 septembre 1869.

AVIS

LES personnes qui désirent se procurer à un prix minime la Machine brevetée pour égrainer le *Blé-d'Inde*, inventé par J. B. PARANT, voudront bien s'adresser à MM. HARDY & LORTIE, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, seuls dépositaires et Agents à Québec.

9 septembre 1869.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCAIERE

Anctil, Augustin	Bérubé, Napotéon
Bérubé, George	Bérubé, Joseph
Beaulieu, Louis	Bois, Baptiste
Beaulieu, Chs., 2e rg.	Beaupré, Octavie
Collin, Bruni	Chrétien, Urbain
Dubé, Jean	Dick, G. L.
Durand, Augustine	Dubé, Georgianna
Groncin, Pierre	Gagnon, Vve J. B.
Gagné, Louis	Ouellet, Edouard
Lectec, Clément (2)	Lard, Godely
Lizotte, Joseph	Lafrance Vve Stan.
Ouellet, J. Bte.	Pâquet, Charles
Pelletier, Antoine	Pelletier, Sifroy
Potvin, Firmin	

29 septembre 1869. J. DIONNE, M. P.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent AVIS PUBLIC qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour cinq autres Sections de la ligne.

LE CONTRAT No. 8, sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est du Contrat No. 5 à Rimouski jusqu'à un point près de la Rivière Métiis formant environ 20 1/2 milles de longueur.

LE CONTRAT No. 9, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra à partir de l'extrémité Est du Contrat No. 6 vers la Ville de Bathurst, formant environ 20 1/2 de longueur.

LE CONTRAT No. 10, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra à partir du centre du Chemin de l'Isle Chaplin, près de la Cour, à Newcastle, cou-

rant vers Bathurst et formant environ 20 milles de longueur.

LE CONTRAT No. 11, sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra depuis l'extrémité Est du chemin de fer "Eastern Extension" jusqu'à l'extrémité Ouest de la section No. 4, (y compris le pont sur la Rivière Missiquash, excepté la culée du côté ouest) formant environ 3 1/2 milles de longueur.

LE CONTRAT N. 12, sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra à l'extrémité Est du Contrat No. 7, au Lac Folly jusqu'à une jonction avec le Chemin de Fer actuellement existant à Truno, formant environ 24 1/2 milles de longueur.

Les Contrats Nos. 8, 9 et 10 devront être complètement parachevés avant le 1er Juillet 1871.

Le Contrat No. 11 devra être complètement parachevé le 1er Juillet 1870.

Cette partie du Contrat No. 12, à l'Est de la Rivière Folly, jusqu'à Truro devra être parachevée et prête pour la pose de la voie, le 1er jour d'Octobre 1870; de la Rivière Folly à un point vis-à-vis les Forges de Londonderry (Londonderry Iron Works) le 1er Janvier, 1871, et le reste du Contrat le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du Contrat seront exhibés aux Bureaux des Commissaires, à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, St. Jean, Halifax, Toronto et Québec, le et après le 13 Septembre prochain, et des soumissions scellées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., le 18 Octobre 1869.

Des cautions pour l'exécution du Contrat devront signer la soumission.

A. WALSH,
Ed. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN } Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 3 Août 1869.

AUX

ABONNÉS



PRIMES

MM. les abonnés à la *Gazette des Campagnes* qui paieront leur abonnement d'ici à un mois, comme tous ceux qui ont déjà payé leur abonnement jusqu'à la date d'avril 1870, auront droit au tirage au sort (loterie) d'une certaine quantité de minots d'avoine de Norvège par lot d'un quart de minot (telle quantité d'avoine sera fixée suivant le nombre d'abonnés qui seront

alors payé) Il y aura aussi plusieurs minots de patates connues sous le nom de *Early Rose*. Deux minots de ces patates achetées le printemps dernier aux Etats-Unis, par le propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, ont coûté vingt-quatre piastres en argent canadien.

Le tirage se fera sous la direction de MM. les Officiers de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska.

Le Numéro du tirage devra correspondre au numéro placé sur le reçu de chaque abonné payant.

Les nouveaux abonnés qui paieront d'avance, auront également droit au tirage.

On peut s'abonner à dater du 1er avril et 1er juillet dernier, ou du 1er octobre prochain.

Nous ne pouvons adopter le système de primes, tel que l'année dernière, car malgré toutes les précautions, prises de notre part, un grand nombre de primes ont été écartées. Quoique nous ayons répondu à plus de 250 réclamations, un grand nombre d'abonnés se sont plaint de n'avoir pas reçu leur prime, même après un deuxième envoi.

FIRMIN H. PROULX,
Ed. G. des G.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC Division Rivière-du-Loup

STATIONS	Tous les jours		Train Mixte	
	Maille Aller	Maille Retour	Aller Mardi Jeudi Samedi	Retour Lundi Mercredi Vendredi
Pointe-Lévi	9-00	6-30	11-00	3-00
Hadlow	9-10	6-25	11-10	3-10
Chandière Curve	9-25	6-05	11-35	3-35
St. Jean Chrysostome	9-35	6-45	11-47	3-45
St. Henri	9-52	6-35	12-12	1-45
St. Charles	10-17	6-15	12-45	1-10
St. Valier	10-45	4-45	1-05	12-45
St. Michel	10-35	4-45	1-25	12-30
St. François	11-02	4-27	1-45	11-55
St. Pierre	9-11-13	4-17	1-55	11-45
St. Thomas	10-11-30	4-00	2-15	11-30
Cap St. Ignace	11-11-52	3-40	2-45	11-45
L'Anse à Giles	12-02	3-30	2-55	10-30
L'Islet	12-15	3-15	3-15	10-15
Trois-Saumons	12-40	2-50	3-45	9-45
St. Jean Port-Joli	12-55	2-45	4-05	9-30
Elgin Road	1-05	2-22	4-25	9-15
St. Roch	1-30	2-10	4-45	8-45
Ste Anne	1-45	1-45	5-05	8-30
Rivière-Ouellet	1-20	1-20	5-25	8-15
St. Denis	1-20	1-10	5-55	8-05
St. Paschal	1-23	12-52	6-15	7-45
Ste. Hélène	1-20	12-32	6-40	7-20
St. André	1-30	12-22	6-55	7-05
St. Alexandre	1-30	12-20	7-15	6-55
Lake Road	2-40	11-50	7-35	6-35
Riv-du-Loup	4-00	11-30	8-00	6-00

J. B. C. HEBERT NOTAIRE

Le Soussigné a transporté sa résidence et son étude, en la maison ci-dessus occupée par feu le Notaire Ant. A. Paret au No. 21, rue St. Joseph, Haute-Ville, Québec.

J. B. C. HEBERT,
Notaire.

7 mai 1869